



PRÉFET DE MAYOTTE
Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

LES AGREMENTS

Jeunesse et Education Populaire

Liste des documents à fournir pour une demande d'agrément

- **Une lettre de demande écrite et signée par le représentant légal**
- **Un exemplaire des statuts en vigueur de l'association, fédération ou union** avec copie de l'insertion au Journal officiel de l'extrait de la déclaration initiale et, le cas échéant, copie des récépissés des déclarations modificatives ;
- **Un exemplaire du règlement intérieur, le cas échéant**
- **La composition des instances dirigeantes** avec l'indication
➤ des noms, prénoms, professions, date de naissance et domicile des
➤ membres de ces instances.
- **Les Procès Verbaux des Assemblées Générales des deux dernières années.**
- **Le rapport moral et financier présentés** lors des deux dernières assemblées générales ;
- **Le rapport d'activité des deux derniers exercices ;**
- **Le budget prévisionnel pour l'année en cours.**
- **Une copie du dernier récépissé délivré par la préfecture.**
- **Une copie de la dernière insertion au Journal Officiel.**

Direction de la Jeunesse et des Sports de Mayotte

Centre d'Affaire Maharadja, Bat A et B ; rue de l'Archipel, BP 104 Kawéni- 97600 Mamoudzou.
Tél.(02.69) 61.60.50 – Fax. (02.69) 61.82.10 – courriel : dd976@jeunesse-sports.gouv.fr